



Actualités du SEVF...



Malgré le fait que la nouvelle année 2023 soit déjà bien entamée, nous profitons de cette première parution de *L'abCD* pour vous transmettre nos souhaits de santé, bonheur et paix!

Du côté syndical, l'année sera mouvementée. Pensons notamment à la négociation nationale (et la mobilisation s'y rattachant), à la continuation de la lutte pour notre autonomie professionnelle (que ce soit au niveau de la tâche ou de la formation continue), à l'amélioration de nos conditions de travail immédiates (parce que nous n'attendrons pas le règlement de la négociation pour certains points), etc. **Nous continuerons donc à travailler pour que l'employeur comprenne bien que la rétention et l'attraction du personnel enseignant devrait être SA priorité des priorités en cette ère de rareté du personnel! Et cette attraction et cette rétention ne se feront pas qu'avec de beaux discours. Il faut des gestes concrets de sa part pour améliorer notre quotidien!**

Dans un **esprit de prévention**, nous poursuivrons les travaux concernant le projet de santé globale (en lien avec la psychopédagogie du bien-être) et le projet intérimaire en santé et sécurité au travail. **Quelques chantiers importants pour le SEVF** seront également mis en branle à l'hiver 2023, pensons entre autres à l'analyse plus détaillée que nous ferons au niveau de la centaine de classes « point de services » dans notre CSS et des discussions que nous tiendrons avec notre nouveau comité des spécialistes du primaire. Et c'est sans oublier toutes nos autres préoccupations... qu'elles soient du côté pédagogique, professionnel ou « relations du travail »!

Au « sortir » de la pandémie et après avoir entendu les sept priorités de notre Ministre de l'Éducation, **souhaitons que l'employeur procède à un vrai réinvestissement en éducation avec des mesures permanentes visant à soutenir réellement le personnel enseignant de tous les secteurs!**

Condition féminine



Le Comité de la condition féminine du SEVF a attiré l'attention des personnes déléguées, lors du CD de janvier dernier, sur la **campagne de sensibilisation #StopLesCyberviolences**. Pour plus d'informations sur cette campagne, une visite du site www.stoplescyberviolences.ca s'impose.

L'idée de cette campagne vient des cinéastes Léa Clermont-Dion et Guylaine Maroist qui ont tourné le film choc [Je vous salue salope : la misogynie au temps du numérique](#).

La campagne de sensibilisation menée par ces cinéastes vise à **changer les mentalités et outiller les victimes et leurs proches**. Pour le personnel enseignant, il faut savoir qu'il existe des **ressources pédagogiques** sur leur site Internet. Ces ressources comprennent une **situation d'apprentissage et d'évaluation s'adressant aux élèves de 12 à 17 ans**. Aussi, elles peuvent très bien s'inscrire dans le plan de lutte contre l'intimidation et la violence des écoles secondaires.

Congé partiel de cotisations syndicales



Étant donné que notre Centre de services scolaire doit gérer un important dégât d'eau survenu pendant la période des Fêtes, le Service de la paie a avisé le SEVF que le **congé partiel de cotisations syndicales sera reporté sur les paies du 2 février au 13 avril 2023** (pour un total de 6 périodes de paie).

Rappelons que ce congé est possible en vertu du plan financier que le SEVF a adopté il y a quelques années.

Fonds de solidarité FTQ



Lors du Conseil de déléguéEs (CD) de janvier 2023, le représentant local pour le SEVF du Fonds de solidarité FTQ, monsieur Louis-Bernard Houle, a fait une brève présentation concernant **diverses rencontres virtuelles visant à donner des informations importantes sur les « véhicules » et produits offerts au Fonds par le biais de la retenue sur votre paie du CSS**. À ce sujet, il suffit de retrouver le courriel que vous avez reçu le lundi 23 janvier dernier (ou de cliquer sur l'image du calendrier ci-contre).

Il est important de savoir également que **monsieur Houle est disponible du lundi au jeudi de 16h à 20h pour des rencontres virtuelles personnalisées**. N'hésitez pas à lui écrire un courriel au louis-bernard.houle@csscdr.gouv.qc.ca pour prendre rendez-vous avec lui.

Fonds spécial du SEVF

Un rappel important a été effectué lors du dernier CD concernant les demandes pouvant être faites pour de l'aide financière concernant vos projets particuliers : la date limite pour **envoyer votre [formulaire de demande au SEVF](#) est le 1^{er} février 2023**. Mais, exceptionnellement cette année, les demandes envoyées le 2 février seront également considérées pour l'obtention possible d'une bourse.

Négociation nationale 2023

2223-CD-040

2223-CD-041



Lors du dernier CD, une brève présentation a été effectuée concernant le dépôt patronal intersectoriel (salaire, retraite, droits parentaux, ...). Mais **concernant le dépôt patronal sectoriel** portant sur les conditions de travail du personnel enseignant exclusivement, **plus de détails ont été donnés**.

Les personnes déléguées ont pu constater que, pour ce dernier dépôt patronal sectoriel, **plusieurs éléments demeurent très « flous » et devront être éclaircis dès le début des rencontres à la table de négociation**. Malgré tous les flous, **on peut voir poindre certaines idées patronales** : vouloir nous imposer des formations, améliorer l'image de la profession enseignante (au lieu de la profession elle-même?), attaquer notre autonomie professionnelle, parler d'inclusion au lieu d'intégration d'élèves dans les classes régulières (inclusion ou intégration au détriment des autres élèves de la classe?), réviser les règles de formation de groupes d'élèves (pour revoir les ratios à la hausse ou pour ajouter des motifs de dépassement des maxima?), y aller toujours plus dans la « marchandisation » de l'éducation en formation professionnelle et à l'éducation des adultes (au détriment des conditions de travail du personnel). Bref, **beaucoup de propositions patronales font preuve de détériorations de nos conditions d'exercice**. Pourtant, en ces temps de rareté de personnel, on était en droit de s'attendre à mieux comme propositions de notre employeur pour attirer et retenir le personnel enseignant au travail. Pour l'instant, nous vous invitons à lire [l'Info négo](#) de notre Fédération, la Fédération des syndicats de l'enseignement (CSQ), concernant la réaction syndicale suite à ce dépôt patronal sectoriel.

Au cours de l'hiver actuel (donc bientôt!), le SEVF tiendra une assemblée générale concernant le plan d'action mobilisation pour soutenir nos équipes syndicales lors de la négociation nationale 2023. Il en profitera pour présenter les comparatifs entre les dépôts patronal et syndical.

Régime intérimaire SST

2223-CD-043

À la suite de l'entrée en vigueur de la Loi modernisant le régime de santé et sécurité au travail obligeant notre Centre de services scolaire à mettre en place un régime intérimaire prévoyant des mécanismes de prévention et de participation des travailleuses et travailleurs, **le SEVF a dû procéder à la nomination d'une personne, parmi ses membres, pour agir comme représentante en santé et sécurité au travail.**

Après une période de mise en candidature s'échelonnant du 18 au 25 janvier dernier, **le Conseil exécutif du SEVF s'est réuni le 30 janvier 2023 pour procéder à la nomination de la personne représentante qu'il devait désigner.** Au cours des prochaines semaines, cette personne sera libérée d'une très grande partie de sa tâche pour exercer ce rôle en matière de santé et sécurité auprès de toutes les travailleuses et tous les travailleurs de notre CSS ainsi que de l'employeur afin que les différents lieux de travail soient sécuritaires. Une annonce officielle de la personne retenue sera faite lors du prochain CD (13 février 2023).

Révision des prévisions

budgétaires du SEVF 2022-2023

2223-CD-042



Comme à chaque année, les personnes déléguées du CD ont adopté la révision des prévisions budgétaires du SEVF pour la présente année scolaire. **Les divers ajustements ont été expliqués et le surplus en juin 2023 (après immobilisation) serait d'environ 200 000\$ au lieu des 278 000\$ initialement prévus.**

Les **principaux éléments qui expliquent cette baisse de surplus** sont : une révision à la baisse des cotisations syndicales des membres, de légères augmentations de dépenses concernant les frais de séjour et de déplacements ainsi qu'au niveau du poste budgétaire « secrétariat » (essentiellement dues à l'actuelle négociation). Il faut également constater que, lors de cet exercice de révision, le SEVF prévoit moins de dépenses reliées aux frais d'avocats (en se basant sur les dépenses des mois d'août à décembre 2022). Pour encore plus de détails, il suffit de consulter le document remis à la personne déléguée de votre établissement.

1, 2, 3... GO !

13 février 2023 <i>(attention : lundi!)</i>	Conseil de délégués
7 mars 2023	Assemblée générale virtuelle <i>(concernant expressément le personnel enseignant au département de santé de Bel-Avenir)</i>
14 mars 2023	Conseil de délégués